



Communiqué de presse

mai 2008

La FeNPS accueille son 35^{ème} adhérent

Alors que le portage salarial est en passe d'être enfin juridiquement reconnu par la prochaine loi de modernisation du marché du travail, en examen au Parlement, la FeNPS voit son nombre d'adhérents augmenter. Leur chiffre d'affaires global est en **progression de 40%** avec **8000 portés sur l'ensemble du territoire national**

Ces portés sont représentatifs de plus de **250 métiers** différents allant du praticien en relaxation au formateur en informatique en passant par le réflexologue, le correcteur, le serrurier, le maréchal-ferrant, le webmaster ou le journaliste.

Cette diversité à laquelle la FeNPS tient à répondre traduit une demande en constante évolution de populations différentes qui jusque là étaient maintenues dans la précarité et émargeaient essentiellement « au noir ».

Les **seniors** représentent environ 50% de ces portés. Il s'agit de personnes de plus de cinquante ans que les entreprises ne souhaitent pas réintégrer en CDI et dont l'expérience et le savoir faire restent cependant indispensables. Elles peuvent ainsi compléter leurs revenus et leurs cotisations tout en étant autonomes et responsables dans leur travail.

Les **femmes** de tous âges sont également de plus en plus présentes dans le portage salarial avec près de 40% de l'effectif, ce mode de fonctionnement permettant à certaines de mieux organiser leur emploi du temps en fonction de leur vie personnelle et aux autres de se réinsérer plus facilement dans le monde du travail.

Enfin les **jeunes** qui débutent dans la vie professionnelle (20% des portés) et à qui le portage offre un moyen d'acquérir une première expérience professionnelle.

La Charte éthique dans laquelle est engagée la FeNPS et ses adhérents conforte ces nouveaux adeptes en attendant que la loi les rassure définitivement.

Contact : Jacques Gosselin Délégué général jgosselin@fenps.fr 0 811 09 44 60

www.fenps.fr